



**6 - 17
ANS**



la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



vacances POUR Tous



**COLONIES
HIVER /
PRINTEMPS
2019**

NEIGE ET Cie

LUS LA CROIX HAUTE - DROME

7 JOURS

Hiver

De 6 à 14 ans

Les pistes ludiques et variées te feront découvrir les splendides paysages du Vercors. La station est idéale pour l'apprentissage et le **ski** décontracté. Qu'importe ton niveau, tu pourras chauffer tes skis de pistes tous les jours (en 1/2 journée) et t'amuser en dévalant les pistes de la station familiale de Lus-La-Jarjatte.

Tu découvriras aussi les plaisirs d'une balade en **raquettes** et en **ski de fond**, l'occasion de découvrir la nature et d'apercevoir les traces des animaux de la montagne sur les sentiers. A ce cocktail sportif s'ajouteront des activités autour de la neige : **construction d'un igloo**, sculptures, jeux de neige, **luge**, mais également des veillées tous les soirs et une grande fête en fin de séjour.

7 jours

17/02 au 23/02

495 €

Transport en sus :

Départ de Valence, Crest, Die, Montélimar, Grenoble : + **42€** - Départ de Bourg en Bresse, Clermont-Ferrand , Lyon : + **72€**



SKI ALPIN

MONTAUTIER - HAUTE SAVOIE

7 JOURS

Hiver

De 6 à 17 ans

En Haute-Savoie, dans la vallée de Chamonix, ski sur 5 jours complets, avec possibilité de faire 5x2h de cours ESF pour les jeunes n'ayant jamais skié. Les animateurs diplômés encadreront et conseilleront les débutants et veilleront à la sécurité des plus expérimentés le long des 55 km de pistes en forêt.

Jeux de neige et activités de détente en fonction de l'âge des jeunes, veillées festives et animations compléteront ce séjour.

(Le matériel (skis, chaussures de ski, casque et bâtons) est fourni.)



Sans cours ESF	Avec cours ESF
17/02 au 23/02	
669 €	739 €

Transport en sus :

Départ de Lyon, St Etienne, Valence, Grenoble : + 42€ - Départ de Montélimar : +65 € - Départ de Clermont-Ferrand : + 72 €



Présentation du centre p 9

STAGE EQUESTRE

FEURS / JAS- LOIRE

5 JOURS ou 7 JOURS

Hiver et Printemps

De 6 à 17 ans

Passionné, spécialiste ou simplement débutant, notre équipe t'accueille pour partager ta passion du cheval. Stage équestre allant de l'apprentissage à la compétition. Centre labellisé Ecole Française d'Equitation.

Equitation : 4 à 6h / jours (2 ou 3 séances/jours) par groupe de niveau sous la conduite de moniteur breveté d'Etat.

25 chevaux, 15 poneys, 2 manèges couverts, 3 carrières homologuées concours nationaux et un cross hippique de 3000m . Disciplines proposées : saut d'obstacle, dressage, reprise de mise en selle en arrière, jeux équestres, détente en balade... Passage des galops possible au sein de la colonie de vacances.

5 jours	7 jours
18 au 22/02 - 25/02 au 01/03	17 au 23/02 - 24/02 au 02/03
15 au 19/04 - 22 au 26/04	14 au 20/04 - 21 au 27/04
395 €	560 €

Transport en sus :

Départ de Lyon, St Etienne : + **42€** - Départ de Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble, Valence : **+72 €**

Présentation du centre p 11

SPORTISSIMO

FEURS / JAS - LOIRE

5 JOURS ou 7 JOURS

Hiver et printemps De 6 à 17 ans

Avec 3 activités sportives possibles par jour, voilà une colonie de vacances 100% sport ! Au gré de tes envies, choisis ton activité sur chaque temps de la journée : le matin, l'après-midi jusqu'à 16h30 et de 17h à 19h environ. Activités proposées (3 séances par jour) : VTT, équitation (poney ou cheval), escalarbre (sauf en février), tir à l'arc, sports collectifs, cyclisme sur route, patinoire, minigolf, course d'orientation.

Possibilité de coupler avec le séjour « stage équestre » avec le séjour « sportissimo » : Activité équestre tous les matins et les après midi seront consacrées aux autres activités sportives.

5 jours	7 jours
18 au 22/02 - 25/02 au 01/03	17 au 23/02 - 24/02 au 02/03
15 au 19/04 - 22 au 26/04	14 au 20/04 - 21 au 27/04
375 €	505 €

Transport en sus :

Départ de Lyon, St Etienne : + **42€** - Départ de Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble, Valence : **+72 €**

CANI TRAPPEUR

LE BESSAT - LOIRE

5 JOURS et 7 JOURS



Avril

De 9 à 15 ans

De l'action, de l'évasion, de l'émerveillement !

Cette colonie insolite permet d'allier découverte de la nature et complicité avec les chiens.

Au programme : Connaissance des chiens et introduction à la Cani Rando 4 demi-journées et une journée complète de Cani Rando. Soins aux chiens, état des pattes, hydratation et repas, brossage et caresse, 1 nuit en bivouac (en fonction des conditions météo).

5 jours	7 jours
15 au 19/04	14 au 20/04
390 €	490 €

Transport en sus :

Départ de Lyon, St Etienne : + 42€ - Départ de Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble, Valence : +72 €

L'ATELIER DES P'TITS CHEFS

LE BESSAT - LOIRE

5 JOURS ou 7 JOURS

Avril

De 8 à 12 ans

Cinq séances de 2h30 de cuisine encadrées par un chef cuisinier, mais aussi la visite d'un atelier de fabrication de confiserie, l'élaboration de ton livre de recettes, la création de ton propre restaurant et repas à thème : toute une semaine pour te mettre dans la peau d'un grand chef étoilé !

Ateliers du gout, panier du chef, jeux de dégustation mystère par équipe, soirée cocktail, repas à thème, fabrication du pain, création de restaurant, tu seras en cuisine chaque jour avec notre chef, à la découverte de nouvelles astuces et recettes étonnantes ! Tu aimes la pâtisserie? Ca tombe à pic ! Tu apprendras des recettes uniques qui en mettront plein les yeux à tes invités!

5 jours	7 jours
15 au 19/04	14 au 20/04
325 €	425 €

Transport en sus :

Départ de Lyon, St Etienne : + **42€** - Départ de Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble, Valence : **+72 €**



Présentation du centre p 10

HERBERGEMENTS



LUS LA CROIX HAUTE



Altitude : 1100 m



**Capacité
du centre :**
95
enfants

Couleur Nature (Drôme)

La Jarjatte - 26260 LUS LA CROIX HAUTE

Le centre Couleur Nature est implanté dans le magnifique vallon alpin de La Jarjatte. Chambres de 3/4 lits avec sanitaires complets, salles d'activités, bibliothèque et espaces de détente et de jeux. L'organisation global du séjour prendra garde à la préservation de notre planète, avec une découverte quotidienne du milieu montagnard, des repas gourmand maison, souvent locaux et naturels.

Séjours

Neige et Cie 6/14 ans page 2





LES HOUCHES

Altitude : 1100 m

Chalet de Montvauthier (Hautes-Savoie)

1219, route de Montvauthier 74310 LES HOUCHES

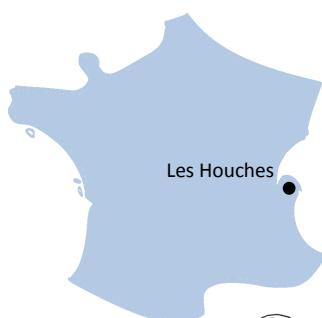


Le Chalet de Montvauthier est fait pour les amoureux de la nature et les amateurs de sensations forte. Il se situe dans la vallée de Chamonix, magnifique terrain de jeux pour s'initier aux sports de montagne en toute sécurité. Dans un environnement préservé, au-dessus du village de Servoz, à 950m d'altitude, entouré de forêts. Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaires dans les chambres.

Séjours

Ski Alpin 6/17 ans page 3

**Capacité
du centre :
100
enfants**



9



HERBERGEMENTS



LE BESSAT



Altitude : 1170 m

Centre « La Traverse » (Loire)

2, rue traversière - 42660 LE BESSAT

Centre à taille humaine, entouré d'un grand parc ombragé , La Traverse est le lieu de vie idéale pour effectuer sa 1ère colo. Il est géré par une équipe permanente et qualifiée. Les enfants sont hébergés en chambre de 4 dans des locaux agréés et disposeront de grande salles d'activités. Une attention particulière est portée aux repas (convivialité, fait maison, menus variés et équilibrés, alimentation saine).

**Capacité
du centre :
70
enfants**

Séjours

Animaux 9/15 ans page 6
Cuisine 8/12 ans page 7





FEURS / JAS

Altitude : 532 m

Centre JAS SPORT (Loire)

Centre de vacances JAS SPORT Satin - 42110 JAS



L'hébergement se fera au Lycée du Puits de l'Aune à Feurs. Structure très récente permettant un accueil dans les meilleures conditions. Chambres de 2 à 3 lits avec sanitaires et douches. La restauration : cuisine familiale réalisée sur place. Salles d'activités : lecteur, télévision, vidéo, billard, ping-pong.

Séjours

Stage équestre 6/17 ans page 4
Sportissimo 6/17 ans page 5

Capacité
du centre :
80
enfants



Partir à moindre cout !



Les aides possibles

Nous pouvons déduire du montant du séjour, les bons CAF et MSA, les aides mairies, les Chèques Vacances, les aides des Comités d'Entreprise, ainsi que les aides en partenariat avec le Conseil Départemental, la JPA et certaines mairies.

Tous ensemble, c'est plus marrant :

 5 % de réduction à partir de l'inscription de votre 2^{ème} enfant au cours de l'été 2018. Offre valable à partir d'une 2^{nde} inscription d'un même foyer, hors transport, sur le séjour le moins cher. Pour plus de détails, contactez nous.

Possibilité de paiements échelonnés

Garantie annulation optionnelle

(+

4.5 % du prix total du séjour facturé)

Elle est à souscrire au moment de la réservation et permet le remboursement du séjour, déduction faite des frais de dossier de 85 €, en cas d'annulation pour les motifs suivants dûment certifiés : accident ou maladie interdisant de quitter la chambre ou de se déplacer, hospitalisation, décès (sous réserve de présentation de justificatif).

Conditions d'exclusion : maladie ou accident préexistant à l'inscription, convenance personnelle, épidémies, catastrophe naturelles, oubli de vaccination...

Cette garantie cesse ses effets le jour du début du séjour ou le jour du départ dans le cas d'un transport collectif.



Conditions générales

Préambule

Vacances pour tous, Ligue de l'Enseignement de la Drôme, 32 avenue Sadi Carnot, BP 133, 26001, Valence cedex, est une association loi 1901. Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents de la Ligue de l'enseignement et des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1 Responsabilité de Vacances pour tous

Vacances pour tous agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de services. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme et de transport dues à des cas de force majeure : mouvements de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. Vacances pour tous est l'interlocuteur direct de tous ses participants.

2 Responsabilité de l'organisateur

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant, entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

Séjours écourtés

La réalisation d'un séjour engage le responsable légal du participant et le participant lui-même. Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de substances ou plantes vénérées classées comme stupéfiant sont interdites. Concernant la consommation d'alcool, Vacances pour tous applique la réglementation en vigueur. L'introduction d'alcool sur le centre est formellement interdite. Vacances pour tous veille au respect de la santé publique des participants accueillis par une prévention des risques, une médiation systématique et un entretien avec le responsable légal en cas de comportement déviant (drogue, alcool, tabac, violence). Ce positionnement éducatif peut amener le directeur du séjour à décider d'un rapatriement disciplinaire afin de préserver le bien être et la sécurité du participant lui-même et des autres participants inscrits au même séjour. Le régime des sorties est contrôlé et les participants s'engagent à respecter les horaires et les règles convenus avec les équipes d'encadrement. Le non-respect pendant le séjour du règlement interne Vacances pour tous et du règlement propre à chaque centre entraînera le rapatriement du participant, sur décision de l'équipe de direction du centre. Par conséquent, suite à un rapatriement disciplinaire, le responsable légal du participant rapatrié s'engage à assurer son accueil en gare ou à l'aéroport, le jour de son retour anticipé. Dans ce cas, aucun somme ne sera remboursé et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge du responsable légal ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier. En inscrivant un participant à un séjour Vacances pour tous, les responsables légaux acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé. Vacances pour tous décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant son séjour, y compris pendant le transport. D'une manière générale, Vacances pour tous déconseille les

objets de valeur sur les centres, et décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés par le participant. Il est donc recommandé de confier les objets de valeur à l'encadrement qui les restituera au participant au moment de son départ.

3 Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. L'organisateur rappelle à cet effet qu'il refuse l'inscription à un quelconque de ses séjours d'un participant, quel que soit son âge, affecté d'une pathologie spécifique physique ou mentale, qui pourrait perturber ou empêcher le bon déroulement du séjour concerné, aussi bien pour le participant lui-même que pour les autres participants inscrits au même séjour.

La responsabilité du participant, ou de son représentant légal en tant que de besoin, sera engagée en cas de dissimulation au regard de l'organisateur d'un tel état pathologique sévère préexistant contre-indiquant pour l'inscription du participant et donc sa participation à un séjour. Confronté à une telle situation, l'organisateur pourra, dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour aux frais du participant.

L'organisateur rappelle également qu'il n'est pas en mesure de garantir au participant le bénéfice d'un régime alimentaire particulier. Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans un délai de trois mois après la fin des séjours par lettre recommandée avec accusé de réception à Vacances Pour Tous, Bureau Qualité, 32 avenue Sadi Carnot, BP 133, 26001 VALENCE Cedex.

Passé le délai, cachet de la poste faisant foi, Vacances pour tous se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou à un séjour.

4 Prix

Tous les prix figurant sur cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse.

Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture/confirmation d'inscription renvoie à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

5 Disponibilités

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation qui subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

6 Inscription

Pour que l'inscription puisse être prise en compte, joindre obligatoirement un acompte d'un montant égal à 30 % de la totalité du prix du séjour choisi. Le solde doit être réglé, au plus tard et sans rappel de notre part, un mois avant le début du séjour. Si vous réservez moins d'un mois avant le début du séjour, joignez le paiement total du séjour. Les bons vacances des caisses d'allocations familiales ne peuvent être utilisés que pour le paiement du solde de votre séjour. En aucun cas ils ne peuvent être utilisés pour le paiement de l'acompte.

7 Intérêts de retard et clause pénale

À défaut de paiement de tout ou partie du voyage, ou des frais d'annulation, un mois avant le départ, le participant est redévable, de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit exigée, d'un intérêt de retard sur le montant encore dû, calculé au taux de 1,25 % par mois de retard à partir de la date à laquelle le paiement était exigible jusqu'au jour du paiement total, majoré d'une somme de 15 % sur le montant encore dû, avec un minimum de 50 €, à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais et efforts supplémentaires qui doivent être fournis pour obtenir le paiement. Un paiement tardif ou incomplet donne également droit Vacances pour tous d'annuler le voyage et d'imputer les frais d'annulation qui en découlent conformément aux conditions générales de vente.

8 Annulation

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation, par dossier d'inscription, selon le barème ci-dessous :

* plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 85 € par personne ou 105 € par famille ;

* entre 30 et 21 jours avant le départ : 30 % du prix total ;

* entre 20 et 15 jours avant le départ : 60 % du prix total ;

* entre 14 et 8 jours avant le départ : 80 % du prix total ;

* moins de 8 jours avant le départ ou non-présentation : 100 % du prix total.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraînera la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

Attention ! Un séjour est considéré comme solde lorsque le solde financier correspondant est constaté encasillé par notre comptabilité. Or, il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif. N'attendez donc pas le dernier moment pour solder votre séjour ! Vous prendrez le risque de recevoir des relances, ce qui n'est jamais agréable et que nous ne souhaitons pas.

9 Modifications

Du fait du participant : toute modification à une inscription donnée entraîne la perception de 85 € par personne ou 120 € par famille pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, elle sera considérée comme une ANNULATION suivie d'une réinscription et les débits prévus pour annulation seront alors appliqués.

Du fait de Vacances pour tous : dans le cas où le voyage ou le séjour sont annulés par Vacances pour tous, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou par la sécurité des voyageurs ou à pour motif l'insuffisance du nombre de participants. Lorsque, avant le départ, le voyage ou le séjour sont modifiés par Vacances pour tous, sur des éléments essentiels, l'adhérent peut dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues ci-dessus, soit accepter au participant ou voyage ou au séjour modifiés, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

10 Bagages

Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

11 Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

12 Assurance voyage

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par l'Apac, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A - Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :

-dommages corporels 30 000 000 €
-dommages matériels et immatériels 1 524 491 €

B. Défense et recours 3 049 €

C. Individuelle accident corporel :

- frais de soins (en complément de tout autre organisme 7 623 €
- frais de secours et de recherches 3 049 €
- invalidité permanente, sur la tranche des IPP de :
* 1 à 50 % 30 490 €
* 51 à 100 % 91 470 €
(capital réduit proportionnellement au degré d'invalidité)
- capital décès (décès par accident) 6 098 €

D. Assistance (exclusivement s'il est fait appelle aux services de l'assisteur et après accord préalable de celui-ci) :

- par les moyens mis en place par l'assisteur, organisation du retour du participant en centre hospitalier proche du domicile, suite à un accident ou une maladie grave dont le traitement sur place s'avère impossible ;
- rapatriement du corps frais réels

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteur de l'original de sa carte nationale d'identité.

E. Dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes et planches avec ou sans voile) en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 h et déterioration accidentelle : garantie limitée à 1 100 € avec franchise de 110 € par sinistre (vétusté maximum à 50 %).

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'Apac, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

13 Loi informatique, fichiers et libertés

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

14 Transport

Un convoi jusqu'au centre vous est proposé si vous le souhaitez. Du fait d'un nombre insuffisant de participants, il peut être annulé sans qu'il puisse être donné droit à un quelconque dédommagement : nous vous proposerons alors la formule rendez-vous sur place et le supplément pour le transport sera alors déduit de la facture.

Attention ! La garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle (+4,5% du prix total du séjour facturé).

Notre projet éducatif, notre conception des vacances !

Ce que nous défendons

L'émanipation et la socialisation :

Favoriser le développement de l'esprit critique et d'analyse à travers l'expérience d'échanges collectifs.

La diversité et l'égalité :

Découvrir la diversité et l'égalité à travers le groupe et se découvrir soi-même.

La citoyenneté :

Vivre une véritable expérience de vie collective et y participer. Échanger, s'enrichir les uns les autres.

La démocratie :

Prendre en compte l'avis de chacun, discuter avec ses camarades et l'équipe encadrante.

La solidarité et l'engagement :

S'exprimer, agir, être force de propositions. Découvrir d'autres cultures, d'autres histoires à travers de nouveaux copains.

La laïcité :

Adopter un comportement respectueux envers les autres.

Développement durable :

Depuis 1992, la Ligue de l'enseignement a créé le label CED (Citoyenneté, Environnement et Développement Durable) pour ses centres d'accueil qui répondent à des critères très précis de fonctionnement durable et proposent des activités d'éducation au développement durable pour les enfants. Nos centres de Lus la Croix Haute et Buis les Baronnies sont labellisés.

Notre ambition

Sur nos colonies de vacances, chaque enfant/chaque jeune a sa place et a accès aux mêmes ressources. Il est reconnu, respecté et entendu.

Nous nous mobilisons au quotidien pour faire vivre les mixités et luttons contre toutes les discriminations afin de cultiver le « vivre ensemble ». Quelles que soient vos origines sociales ou vos orientations personnelles, nous vous réservons le même accueil. Nos colonies permettent à chacun d'être lui-même tout en apprenant au contact des autres et en découvrant la force et le plaisir de « vivre ensemble ».



Votre correspondant local :



la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



vacances POUR
TOUS

